
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2020

La séance est ouverte à 9 heures 21 sous la présidence de M. Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne.

(M. Cédric Van Styvendael procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed Ali AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK - Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Cyril HAULAND-GRØNNEBERG – M. Jacques VINCE - Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS - Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO - M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – M. Stéphane COLSON – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Émilie PROST

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Laurent QUIQUEREZ (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)

M. Julien RAVELLO (pouvoir à Mme Agathe FORT)

M. Alain GARCIA (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Mahrez BENHADJ (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (absente)

- : -

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil Municipal du 10 juillet, il vous a été remis sur table l'arrêté des délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués que j'ai signé hier. Je ne vais pas le détailler ici, vous l'avez sous les yeux, je sais que chaque élu concerné a pu prendre connaissance des délégations qui le concernaient, mais je voulais attirer votre attention sur cette communication.

Nous allons entrer dans le déroulé de ce Conseil Municipal.

Je vais procéder à l'appel puisque la préfecture nous a indiqué que, pour la désignation des délégués, il fallait que ce soit le maire qui fasse l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant respecté, je vais désigner une secrétaire de séance. Ce ne sera pas Marwa qui fera partie des plus jeunes qui seront assesseurs pour le vote auquel nous procéderons, ce sera Mme Morgane Guillas.

2 - DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020

M. LE MAIRE.- Nous avons à désigner les grands électeurs pour les élections sénatoriales. Nous devons pour ce faire élire 147 délégués supplémentaires ainsi que 43 suppléants. Vous avez l'ensemble des informations dans la délibération, je vais juste lire celles et ceux qui remplacent les élus membres de ce Conseil qui devaient désigner un remplaçant :

M. Cédric VAN STYVENDAEL est remplacé par Mme Mauricienne MOREAU

Mme Béatrice VESSILLER est remplacée par Mme Gladys SAMSO

Mme Zemorda KHELIFI est remplacée par M. Mathis VIDAL

M. Floyd NOVAK est remplacé par Mme Angélique WATEL

Mme Émilie PROST est remplacée par Mme Dominique ITRI

M. Prosper KABALO est remplacé par M. Guy AZOULAY

M. Yann CROMBECQUE est remplacé par Mme Émilie HERITIER

Nous avons jusqu'au début de ce Conseil 9 heures pour déposer les listes. Deux listes ont été déposées, vous pouvez en prendre connaissance, elles ont été désignées liste A et liste B avec, comme sous-titre pour la liste A, « Pour Villeurbanne en commun » et, comme sous-titre pour la liste B, « Villeurbanne, c'est vous ».

S'il n'y a pas de questions, je vais appeler les assesseurs qui vont se positionner autour du bureau de vote : Mme Laura Gandolfi, M. Jacques Gernet, M. Mathieu Garabedian et Mme Marwa Abdelli.

Ensuite, il reviendra à Mme Morgane Guillas de faire l'appel pour le vote.

Vous devez avoir à votre attention le matériel de vote sur la table avec les deux listes et une enveloppe violette.

Je demande à Mme Morgane Guillas de faire l'appel pour les votants.

(Mme Morgane Guillas procède à l'appel des votants.)

(Il est procédé au vote et à son dépouillement.)

M. LE MAIRE.- Le dépouillement étant terminé, je vais procéder à la lecture des résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 54

Liste A : 48 suffrages

Liste B : 8 suffrages

En termes de nombre de délégués supplémentaires obtenu et de nombre de suppléants obtenu :

Pour la liste A : 126 délégués supplémentaires et 37 suppléants

Pour la liste B : 21 délégués supplémentaires et 6 suppléants

Soit 147 délégués supplémentaires et 43 suppléants.

L'ensemble des postes sont désignés et les deux listes représentées.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Merci à celles et ceux qui ont participé au dépouillement.

Ce point étant traité, c'était une obligation qui nous était faite pour que les résultats puissent être immédiatement transmis en préfecture, nous allons revenir à l'ordre du jour qui concerne les affaires de la Ville.

3 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PRÉPARATOIRE AD HOC

M. LE MAIRE.- L'article L2121-8 du Code général nous impose de mettre en place un règlement intérieur. La délibération et son objet sont de valider l'organisation d'une commission ad hoc qui devra travailler sur ce règlement intérieur pour le soumettre à notre Conseil.

La commission est composée de la manière suivante : sa présidence est assurée par le maire ou son représentant et en seront membres les présidentes ou présidents de chaque groupe politique présent au Conseil Municipal, les élus non-inscrits à un groupe politique et les agents de l'administration pour toute question technique éventuelle dont la présence a une visée consultative.

Il est enfin précisé que, dans cette instance, le règlement intérieur pourra être soumis au vote de cette commission ad hoc. Les modalités de vote sont prévues de la manière

suivante : chaque élu présent dispose d'une voix et, en cas d'égalité, la voix du maire ou de son représentant est prépondérante.

Avant de mettre ce rapport au vote, y a-t-il des questions ou des souhaits d'intervention ?
(*Non*)

Je vais le soumettre au Conseil Municipal.

- Adopté à l'unanimité -

4 - COMMISSIONS MUNICIPALES SPÉCIALISÉES - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU SEIN DE CES COMMISSIONS

M. LE MAIRE.- Trois commissions vous sont proposées, qui sont dans leur formulation très proches des anciennes commissions sur le mandat précédent :

- une commission de l'éducation et de la vie sociale ;
- une commission de l'économie et de l'administration générale ;
- une commission du développement urbain, du cadre de vie et de la transition écologique.

Les mystères de l'informatique ont conduit à ce qu'un nom ne soit pas présent sur le document qui vous est présenté, il faut ajouter Mme Cristina Martineau sur la commission de l'éducation et de la vie sociale.

Des échanges ont eu lieu entre les groupes politiques, nous sommes en capacité de vous proposer des listes qui font la part à chacun des groupes. Avant de procéder au vote, je voudrais indiquer que je souhaite proposer que la commission de l'économie et de l'administration générale puisse être présidée par l'opposition si elle le souhaite. Ce sera une possibilité qui sera laissée ouverte dans le cadre de la commission en accord avec l'ensemble des autres partenaires politiques.

Monsieur Prosper Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, nous prenons acte de votre proposition que nous acceptons, nous voyons cela comme un signe d'ouverture vers l'opposition. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo. Je rappelle que c'est un vote lors de l'installation des commissions mais, normalement, si on est d'accord avant, on devrait pouvoir voter pour un représentant de l'opposition pour présider cette commission.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de procéder au vote puisque nous avons réussi à nous mettre d'accord sur la composition avant, nous pouvons le faire à main levée ? (*Non*)

Je vous propose que nous passions au vote de cette délibération.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Chabrier, j'avais bien entendu vos interpellations sur la capacité à un travail constructif avec l'opposition, j'espère que vous apprécierez ce premier signal.

5 – DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. LE MAIRE.- Afin de permettre à chacune et à chacun d'exercer correctement son mandat, il est prévu de définir un montant alloué au budget de formation des élus.

Compte tenu du fort taux de renouvellement des élus au sein de ce Conseil Municipal, nous avons choisi d'augmenter un peu l'enveloppe allouée à la formation des élus. L'année dernière, elle était de 22 000 €, cette fois-ci, nous vous proposons de la passer à 30 000 €. Je ne dis pas que ce sera le cas chaque année mais au moins pour cette année. Même si la somme n'est pas dépensée cette année, cela permettra d'avoir aussi un peu plus de possibilités de formations sur l'exercice 2021.

La délibération qui vous est proposée vise à définir un budget pour l'année 2020 de 30 000 € pour la formation des élus.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE ET AUX CRÉDITS D'HEURES DES ÉLUS DE LA VILLE – MAJORATION DE LA DURÉE DES CRÉDITS D'HEURES

M. LE MAIRE.- Il est rendu possible à ce Conseil de voter une majoration des crédits d'heures, ce qui permet d'obtenir plus de disponibilité de la part de son employeur, toujours non rémunérée.

Nous proposons que, pour le maire et les adjoints, cette majoration porte à 182 le nombre d'heures par trimestre et, pour les conseillers municipaux, à 91. Je vous rappelle qu'un maximum est prévu par la loi.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Mme Sylvie DONATI.- Une question : 182 heures pour les adjoints, 91 heures pour les conseillers municipaux, y a-t-il un nombre d'heures pour les conseillers municipaux délégués ?

M. LE MAIRE.- M. Grignard me souffle que c'est pareil que pour les conseillers municipaux.

Pas d'autres demandes d'intervention ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. LE MAIRE.- Cette délibération reprend les mêmes montants que ceux qui sont prévus par le décret, vous pouvez en prendre connaissance sur la délibération qui est en votre possession.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention avant de passer au vote ? *(Non)*

Je soumetts ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

8 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET MODALITÉS DE DÉPÔTS DE LISTES DES CANDIDATS

M. LE MAIRE.- Nous avons une délibération qui vise non pas à désigner les membres du centre communal d'action sociale mais à en fixer le nombre.

Il était jusqu'à présent prévu d'avoir 6 représentants issus du Conseil Municipal, nous proposons de passer à 8, ce qui permettra notamment d'avoir un représentant de l'opposition au regard des pourcentages. Nous procéderons à la définition de la composition certainement lors du prochain Conseil Municipal, le 17 juillet, mais la délibération a uniquement pour objet une délibération portant à 8 le nombre de personnes issues du Conseil Municipal, sachant qu'on a une espèce d'homothétie dans les formes puisque si nous portons à 8 le nombre de personnes issues du Conseil Municipal, on a également 8 personnes issues du monde associatif dans le cadre du Conseil d'Administration. On porterait le Conseil d'Administration du CCAS de 12 à 16 personnes.

Y a-t-il des questions avant que je soumette ce rapport aux voix ? *(Non)*

Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous sommes extrêmement en avance sur le timing prévu, je vous en remercie.

Je vous rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 17 juillet à 9 heures, il sera un peu plus long, je préfère vous en informer, puisque nous procéderons à un certain nombre de désignations dans les organismes et dans les instances. Il faudra aussi déposer les listes pour permettre ces désignations.

Normalement j'avais mis dans mon déroulé que je vous invitais, à la sortie de ce Conseil, à vous rendre sur l'occupation temporelle Gratte-Ciel centre-ville puisque, à midi, les ateliers Frappaz monteront une belle montgolfière. Il n'est que 10 heures 13, mais je vous invite à y passer vers midi, vous verrez, c'est assez joli. De belles photos pourront être prises.

Je vous souhaite à chacune et chacun une très belle fin de journée.

(La séance est levée à 10 heures 14.)